

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry Tavernier, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Babel Carole, Courtier Bénédicte, Le Fresne Pascaline.
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Grosmangin Jean-François adjoint, Mancier Gilles,
Février Patrick.

Pouvoirs : 0
Excusés : 0
Absents : M. Alibouch Youssef

Date de convocation du conseil municipal : 6 novembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 08
Nombre de conseillers présents : 07
Nombre de conseillers votants : 07

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h04.

01- Le compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

02-La société SAUR (société d'aménagement urbain et rural) a refusé le DGD (décompte général définitif) des travaux de la station. La commune ayant dénoncé l'accord et fixé à 35 000 € le montant des pénalités.

Le conseil prend connaissance du RPQS (rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau) ce document est disponible sur le site de la commune, ainsi que le RAD (rapport Annuel du Délégataire).

3-La commune a reçu une subvention de 3500€ pour le columbarium, il faut prendre une délibération pour fixer à 1000€ l'emplacement comportant 2 urnes et ceci pour les neuf cases.

-La société Bét.adam (entreprise d'ingénierie spécialisée dans le diagnostic de structures de bâtiments) doit poursuivre son diagnostic concernant l'état de l'église, cela permettra de pouvoir obtenir des devis précis des travaux à réaliser.

-Gravillonnage : les travaux sont terminés mais pas satisfaisants, à certains endroits la première couche ne tient pas. Le conseil décide donc pour l'instant de ne pas régler l'entreprise.

-Mare la facture définitive s'élève à 122.505,24€ TTC, pour un devis initial d'un montant de 127.156,80€ TTC.

-La facture pour la reprise du fossé sur la D922 s'élève à 3390,50€.

-Pluvial : pour refaire une étude précise du pluvial et du bassin de nos parcelles communales proches de la D922, la société IRH (ingénieur conseil membre d'Antéa Group) demande 14.992,50€ HT. M. le Maire précise que comme lors de la première étude déjà réalisée en 2022, nous n'auront pas de conduite à tenir ce dont à besoin la commune, le conseil refuse à l'unanimité ce projet.

-M. le Maire informe le conseil que la CCPV versera 10.000€ pour divers projets (fonds du pacte financier)

04-M. le Maire informe le conseil qu'il faut avant les élections établir les futurs projets de la commune afin d'élaborer les dossiers de subventions la date limite étant fixée au 31/01/2026.

-projets envisagés : devis pour un gravillonnage Grande Rue et certains petits morceaux de routes non traités cette année.

-réfection du chauffage de la salle des fêtes qui donne des signes de faiblesse.

-Pour information M. le Maire avait envoyé aux conseillers la convention pour adhérer au centre départemental de la vidéoprotection. Le principal avantage étant la prise en main à distance lors des réquisitions, certains articles demandent à être précisés, M. le Maire va demander des explications au SMO THD (Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit).

05-Cette année le dossier SISPEA (Le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement) a été rempli mais nous sommes mal noté très certainement dû à une sous évaluation du volume des boues produit par habitant. Cela conduira au travers de la prime de performance à une augmentation de 26 cts.

*M. le Maire fait un point sur les finances de la commune :

-En fonctionnement :

Nous avons débuté l'année avec 171.781.91 € . Prévu 270.274.91 € de dépenses.

Dépenses à ce jour 193 087.62 € il reste sauf surprises 25 000 € de dépenses de fonctionnement pour terminer l'année, 5000 € TTC DGD saur, 3500 € TTC travaux d'un local technique par l'entreprise Kubicki.

Il reste à payer RVM (travaux de voiries) 112 119.30€ TTC et 4 750.32€ TTC soit 116 869.62€ TTC
Le delta à financer après emprunt est donc de 16 869.62 €.

Nous devrions terminer en fonctionnement autour de 144 327,50 €.

Il reste à percevoir la subvention du columbarium et quelques locations de salle des fêtes, ainsi que les 10.000 € de la CCPV.

-Pour l'investissement :

Les recettes annoncées sont celles votées si les projets avaient été menés : Chemin de la défonce (Route de Sennevières – D922), éclairage église, réfection du clocher, extension du bassin côté D922, etc

Les 130 486.71 € vous seront détaillés ultérieurement. Il s'agit en grande partie des travaux de la mare.

-M. le Maire informe le conseil que l'assureur de la commune Groupama, a accepté la prise en charge du panneau d'affichage détérioré lors de l'incendie des voitures à hauteur de 150€. Sans responsable identifié la dégradation de la couche de surface du parking ne sera pas indemnisée.

06-Subvention aux communes à ce jour : Les pompiers de Nanteuil, le club de Foot de Nanteuil, Scènes en Valois, le Judo club de Betz, le lycée professionnel de Vaumoise, l'association des parents d'élèves "les petits écoliers" de l'école Simone Veil. Comme les années précédentes les dossiers complets de demandes leurs seront envoyés.

07-M. le Maire informe le conseil qu'un recours gracieux a été déposé contre le P.L.U. Le recommandé n'a pas été remis en mairie, le tribunal administratif a contacté fin octobre la mairie et redémarre la procédure en date du 4/11/2025.

Madame Suinot du Cabinet Mosaïque qui a géré la P.L.U, nous a conseillé une avocate Maître Garrigue qui accepterait de prendre en charge la procédure pour un coût estimé à environ 4000 €, La plaignante réclame à ce jour 1000€ de dommages.

-Le salaire annuel de Mr Galiegt est de 18.000, mutuelle comprise. Il faut réfléchir à une nouvelle organisation pour gérer les travaux au quotidien, il faudra étendre les missions confiées à l'entreprise MCS pour l'entretien des espaces verts, entamer une réflexion sur la mise à disposition de la salle des fêtes, les locations participent à réduire la charge d'entretien.

-Au sujet de l'entreprise MCS (mieux chez soi) il faut revoir la prestation car le devis a été établi avec 3 agents hors depuis l'entretien régulier ils n'interviennent plus qu'à deux.

-Élections municipales celle-ci sont donc fixées aux 15 et 22 mars 2026, la révision des listes aura lieu entre le 21/11/2025 et 30/12/2025, une seconde est à prévoir sur le premier trimestre 2026 avant les élections de mars.

Une liste de délégués a été transmise aux institutions à leur demande, les personnes désignées sont :

-Madame Carole Babel conseillère municipales.

-M. Jean-François Estève délégué d'administration.

-M. Lionel Poral délégué tribunal.

Une réunion publique se tiendra le 11 décembre à 19h en mairie afin ... afin d'évoquer les nouvelles modalités pour les élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants et des intentions des membres du conseil actuel.

-M. le Maire indique que l'enquête publique de l'Earl Barizet concernant un forage se poursuit. Une réunion aura lieu le mercredi 19 novembre, puis le 29/01/2026 l'enquête est ouverte depuis le 10/11/2025 et sera clôturée le 10/02/2026.

-M. Mancier précise que beaucoup de bouches à clés sur les voiries sont endommagées. Il informe aussi le conseil que les illuminations de Noël seront posées le 1/12/2025 et seront déposées le 16/01/2026.

-M. le Maire réfléchit avec Madame Sauvage à la suppression ou la modification de l'heure du SIAEP (syndicat d'eau potable) qui n'est plus à charge de la commune. M. Mancier demande si dans le cadre de ce redéploiement Mme SAUVAGE ne pourrait pas prendre en charge le lundi matin la remise des clés, lors des locations de la salle ?

Madame Sauvage demande une adhésion au COMEDDEC (communication électronique des données d'état civil) pour un montant annuel de 378€, le conseil juge qu'au vu du nombre d'actes à traiter par an sur la commune cet investissement serait disproportionné.

-M. le Maire fait une aparté sur le SIRS (syndicat des écoles) le chauffage au sol du dortoir et du couloir est en panne, un huissier viendra en date du 18/11/2025 constater le dysfonctionnement, (coût de l'intervention 500€). Le chauffagiste devrait intervenir ensuite.

-Il faudra se poser la question des futures commémorations sur la commune, tristement les volontaires vieillissent et n'auront bientôt plus la capacité physique d'assumer ce rôle, malgré leur volonté et enthousiasme depuis tant d'années.

-Le comité de rédaction du « Petit canard de Villers » est fixé au jeudi 4 décembre à 17h30 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance à 20h42.